

Manifeste et pétition "Pas de justice, pas de paix"

dimanche 18 décembre 2011

Combien de femmes ont un jour menti ? □ Combien de femmes ont un jour cédé sans consentir ? □ Combien de femmes se sont dit : je n'avais qu'à pas être là, habillée comme-ci, habillée comme ça, avoir donné l'impression que je voulais, avoir changé d'avis, avoir eu peur de dire non, à avoir dit non mais pas non, non, non ?

Après avoir lu le rapport de Cyrus Vance pour motiver sa demande d'abandon des charges à l'encontre de DSK, nous ne pouvons arriver qu'à une seule conclusion. C'est vrai, Nafissatou Diallo n'avait guère de chance de gagner un procès pénal et de convaincre 12 jurés « au delà du doute raisonnable ». Cela ne prouve pas que DSK n'était pas coupable. Cela veut dire qu'aujourd'hui, la justice des hommes est bien la justice des hommes.

Quand on sait que sur 75.000 femmes violées par an en France et autant d'enfants, 10% de plaintes sont déposées et 3% donnent lieu à un procès pour 1% de condamnations, doit-on en conclure qu'il n'y a qu'1% de violeurs ? NON. □ Cela veut dire que sur les 75.000 femmes violées en France, et à peu près autant de violeurs, seules 2250 victimes ont droit à un procès pénal et à peu près 72750 violeurs ont le droit de recommencer en toute promesse d'impunité.

En effet, il semblerait qu'il suffise que la plaignante soit un peu - ou beaucoup- menteuse, qu'elle ait été la petite amie du violeur (80% des viols sont commis par une connaissance de la victime), qu'elle soit toxicomane, alcoolique, prostituée, qu'elle présente des troubles psychiatriques, qu'elle ne se souvienne plus bien de ce qui s'est passé (et on pourrait citer encore beaucoup d'exemples de ce type), pour que la justice estime qu'il n'y a pas de preuve suffisante et qu'il n'est pas nécessaire qu'elle tente d'en savoir un peu plus sur la nature du consentement soi-disant donné.

Alors, nous disons ici aujourd'hui que si 99% des violeurs ne sont pas condamnés, non pas parce qu'ils sont innocents (on n'en saura rien) mais parce que la justice -quand elle est saisie- n'a pas les preuves suffisantes, c'est qu'il y a un problème avec la justice. Parce qu'à l'évidence elle n'est pas en mesure de rechercher des faisceaux d'indices indispensables pour une véritable instruction, et qu'elle est gravement parasitée par des stéréotypes sexistes et des fausses représentations concernant les violences et la sexualité.

Nous demandons l'ouverture d'une vaste réflexion sur le fonctionnement de notre système judiciaire pour qu'il commence, enfin, à tous les niveaux, à abandonner ses réflexes patriarcaux, et à envisager tous les moyens nécessaires pour protéger les victimes de violences sexuelles, enfants, femmes et hommes qui subissent l'enfer au quotidien.

Nous exigeons que les choses changent, pour l'avenir de notre société.

Ce manifeste est aussi une pétition. Vous pouvez signer à l'adresse suivante :

<http://lapetition.be/en-ligne/petition-10319.html>

